

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 26 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DLH 271 - Dépôt des demandes de permis de démolir visant les pavillons situés à Achères et à Saint-Germain-en-Laye (78).

MM. Jean-Yves MANO et Pierre MANSAT, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R 451-1 relatif au titre du pétitionnaire d'une demande d'autorisation de démolir ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris soumet l'autorisation de déposer les demandes de permis de démolir visant les pavillons situés à Achères et à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines) ;

Sur le rapport présenté par MM. Jean-Yves MANO et Pierre MANSAT, au nom de la 8^{ème} Commission,

Délibère :

M. le Maire de Paris est autorisé à déposer les demandes de permis de démolir visant les pavillons situés à Achères et à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).